



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **15 mai 2017**

Décision n° **CP-2017-1616**

commune (s) :

objet : Travaux de gestion patrimoniale et d'extension du réseau métropolitain d'assainissement - Lots n° 1, 2 et 5 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés de travaux

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 5 mai 2017

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 16 mai 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mme Vullien (pouvoir à M. Rousseau), MM. Passi, Vesco (pouvoir à M. Bernard).

Commission permanente du 15 mai 2017**Décision n° CP-2017-1616**

objet : **Travaux de gestion patrimoniale et d'extension du réseau métropolitain d'assainissement - Lots n° 1, 2 et 5 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés de travaux**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 3 mai 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

I - Présentation de la consultation**1° - Objet de la consultation**

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution du marché (3 lots) portant sur les travaux de gestion patrimoniale et d'extension du réseau métropolitain d'assainissement. Ces marchés concerneront des travaux de gestion patrimoniale et de renouvellement et d'extension des réseaux d'assainissement à une profondeur moyenne et hors nappe phréatique.

Le montant global maximum des travaux s'élèverait à 12 000 000 € HT sur 2 ans.

Compte tenu de leurs montants prévisionnels respectifs, les lots géographiques n° 3 et 4 ainsi que les lots techniques n° 6, 7, 8 et 9 sont soumis au Conseil du 22 mai 2017, pour lancement de la procédure d'appel d'offres et autorisation de signature.

2° - Allotissement du marché

Les prestations à réaliser feraient l'objet de trois lots géographiques définis ci-après, qui seront attribués séparément à une entreprise seule ou à un groupement d'entreprises :

- lot n°1 : secteur ET centre comprenant les communes de Lyon (pour les 3° et 6° arrondissements) et Villeurbanne,
- lot n°2 : secteur ET centre comprenant la commune de Lyon (sauf les 3° et 6° arrondissements),
- lot n°5 : secteur ET ouest comprenant les communes de Marcy l'Etoile, Charbonnières Les Bains, Saint Genis Les Ollières, Tassin la Demi Lune, Craponne, Francheville, Sainte Foy lès Lyon, La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Saint Genis Laval, Irigny, Vernaison, Charly, La Tour de Salvagny, Givors, Grigny.

II - La procédure de passation du marché**1° - Procédure d'attribution et forme du marché**

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 26, 33, 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Les lots feraient l'objet d'un accord-cadre à bons de commande, au sens des articles 78 et 80 du décret n° 2016-360 susdit.

Ils seraient conclus pour une durée ferme de 2 ans.

Le présent marché intègre des conditions d'exécution à caractère social et prévoit notamment la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale.

2° - L'engagement de commande

Les lots comporteraient un engagement de commande suivant :

N° du lot	Libellé du lot	Engagement minimum de commande sur la durée ferme du marché.		Engagement maximum de commande sur la durée ferme du marché.	
		en € HT	en € TTC	en € HT	en € TTC
1	secteur ET centre comprenant les Communes de Lyon (pour les 3° et 6° arrondissements) et Villeurbanne	1 000 000	1 200 000	4 000 000	4 800 000
2	secteur ET centre comprenant la Commune de Lyon (sauf les 3° et 6° arrondissements)	1 000 000	1 200 000	4 000 000	4 800 000
5	secteur ET ouest comprenant les Communes de Marcy l'Etoile, Charbonnières Les Bains, Saint Genis Les Ollières, Tassin la Demi Lune, Craponne, Francheville, Sainte Foy lès Lyon, La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Saint Genis Laval, Irigny, Vernaison, Charly, La Tour de Salvagny, Givors, Grigny	1 000 000	1 200 000	4 000 000	4 800 000

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le lancement de la procédure d'appel d'offre en vue de l'attribution des marchés de travaux de gestion patrimoniale et d'extension du réseau métropolitain d'assainissement - lots n° 1, 2 et 5.

2° - Autorise, dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, monsieur le Président à poursuivre par voie de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables (article 30-I-2 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics) ou par la voie d'un nouvel appel d'offres aux conditions prévues aux articles 66 à 68 du décret susvisé, selon la décision de l'acheteur.

3° - Les offres seront choisies par la commission permanente d'appel d'offres de la Métropole de Lyon.

4° - Autorise monsieur le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande et tous les actes y afférents relatifs aux travaux de gestion patrimoniale et d'extension du réseau métropolitain d'assainissement, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres :

- lot n° 1 : secteur ET centre, qui comprend les Communes de Lyon (pour les 3° et 6° arrondissements) et Villeurbanne, pour un montant minimum de 1 000 000 € HT, soit 1 200 000 € TTC et maximum de 4 000 000 € HT, soit 4 800 000 € TTC, pour une durée ferme de 2 ans.

- lot n° 2 : secteur ET centre, qui comprend la Commune de Lyon (sauf les 3° et 6° arrondissements), pour un montant minimum de 1 000 000 €HT, soit 1 200 000 €TTC et maximum de 4 000 000 €HT, soit 4 800 000 €TTC, pour une durée ferme de 2 ans.

- lot n° 5 : secteur ET ouest, qui comprend les Communes de Marcy l'Etoile, Charbonnières Les Bains, Saint Genis Les Ollières, Tassin la demi Lune, Craponne, Francheville, Sainte Foy lès Lyon, La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Saint Genis Laval, Irigny, Vernaison, Charly, La Tour de Salvagny, Givors, Grigny pour un montant minimum de 1 000 000 €HT, soit 1 200 000 €TTC et maximum de 4 000 000 €HT, soit 4 800 000 €TTC, pour une durée ferme de 2 ans.

5° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits à inscrire chaque année au budget principal et au budget annexe de l'assainissement - exercices 2018 et 2019 - compte 2315 sur diverses opérations de la section d'investissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 mai 2017.